

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 367-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 1^{er} mai 2023, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à régir la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité, entre autres la démolition des immeubles locatifs ainsi qu'à protéger un bâtiment ayant une valeur patrimoniale, historique ou architecturale.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce neuvième (9^e) jour de mars deux mille vingt-trois (2023).


Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière